



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général
du mercredi 29 septembre 2010, à 20h00, à l'hôtel-restaurant du Cerf,
sous la présidence de Monsieur Gian Carlo Frosio, Président.**

Monsieur le Président Gian Carlo Frosio ouvre cette séance extraordinaire du mercredi 29 septembre 2010 et passe la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal et de 18 Conseillers généraux.

Absents excusés

Jean-François Allemann
Loïc Chopard
Angèle Durini
Claude-Alain Favre
Rolf Hostettler
Jean-Maurice Kehrli
Christiane Rochat
Martial Roulet

Absent non excusé

Loïc Perrin

Monsieur le Président Gian Carlo Frosio constate que l'ordre du jour tel qu'il a été envoyé est accepté et ajoute le point n°6 « Courrier » :

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2010,
2. Rapport du Conseil d'établissement scolaire – Année scolaire 2009-2010,
3. Demande d'un crédit de fr. 45'000.- permettant le remplacement du véhicule des travaux publics,
4. Adoption d'une base légale communale concernant l'utilisation du domaine public par les gestionnaires de réseaux électriques,
5. Demande d'un crédit de fr. 142'000.- permettant la mise aux normes de l'éclairage public,
6. Courrier.

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2010

Monsieur le Président Gian Carlo Frosio ouvre la discussion concernant ce procès-verbal et constate qu'aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 17 voix.

2. Rapport du Conseil d'établissement scolaire – Année scolaire 2009-2010

Après avoir signalé qu'étant donné qu'il s'agit d'un rapport d'information, il n'y aura pas de vote, **Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** remercie le Conseil d'établissement scolaire pour ce rapport.

3. Demande d'un crédit de fr. 45'000.- permettant le remplacement du véhicule des travaux publics

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 17 voix.

4. Adoption d'une base légale communale concernant l'utilisation du domaine public par les gestionnaires de réseaux électriques

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 17 voix.

5. Demande d'un crédit de fr. 142'000.- permettant la mise aux normes de l'éclairage public

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** ouvre la discussion générale.

Au nom du parti démocratique indépendant, **Monsieur Jean-Marc Robert** indique qu'un tel crédit dans la conjoncture actuelle est tout de même assez onéreux. Etant donné que la subvention du Groupe E est prévue pour 5 ans, il paraîtrait plus sage de reporter ce crédit afin de pouvoir trouver la solution la plus appropriée à notre si joli village.

Monsieur Jean-Maurice Calame indique que l'éclairage public des Ponts-de-Martel date des années 1950-1960, donc il a 50 à 60 ans. Malheureusement, une grande partie des lampes sont à vapeur de mercure et seront interdites à la vente en 2017. Ces lampes ne seront de ce fait plus sur le marché. Il n'est pas simplement possible de changer le type d'ampoule sans changer le luminaire complet. Etant donné que ces lampes seront rares, leur prix va prendre l'ascenseur. Le Groupe E fait une proposition intéressante en finançant le 30% de l'investissement global. Monsieur Jean-Maurice Calame a demandé au Groupe E jusqu'à quand allait durer cette subvention, mais n'a pas obtenu de réponse précise. Cette subvention peut durer 2 ans, comme 3 ans ou 1 année. Ainsi, si beaucoup de communes font le pas, peut-être que le montant mis à disposition par le Groupe E sera vite épuisé. Il faut aussi savoir qu'au bout d'une année, une lampe neuve à vapeur de mercure ne fournit plus que la moitié de son intensité. Cela ne veut pas dire

qu'elle consomme moins pour autant. Les ampoules utilisant d'autres techniques ne rencontrent pas cette baisse d'intensité. L'efficacité énergétique sera de ce fait meilleure. Monsieur Jean-Maurice Calame indique qu'au travers de cet investissement, il sera possible d'économiser 31% d'énergie. Ainsi, après 24 ans, cet investissement sera amorti au travers des frais ainsi économisés. Monsieur Jean-Maurice Calame pense qu'il faut saisir cette opportunité permettant de moderniser l'éclairage public, le rendre optimal et économiser de l'énergie. Au niveau du paiement de cet investissement, le Groupe E est très ouvert et il dépendra des possibilités financières de la commune.

Monsieur Yvan Botteron indique que le groupe libéral-radical a également étudié ce dossier avec attention et il fait siennes les conclusions du Conseil communal, ce qui signifie qu'il adoptera le rapport proposé. Deux éléments ont particulièrement suscité leur attention. D'une part la notion d'économie d'énergie qui n'est pas négligeable. D'autre part, la notion d'interdiction des lampes à vapeur de mercure en 2017, ce qui signifie que si on décide de repousser cet investissement de 2 ou 3 ans, cela signifie autant d'années en moins pour étaler la dépense jusqu'en 2017. Le groupe libéral-radical a cependant quelques craintes vis-à-vis du Groupe E dans le sens où il commence à représenter un certain monopole autant au niveau de la fourniture d'électricité que de la maintenance du réseau. Malgré tout, Monsieur Yvan Botteron estime que la solution proposée est la meilleure.

Monsieur Laurent Jeanneret indique qu'il n'est pas dit que les lampes à vapeur de mercure seront interdites dès 2017, mais qu'ils visent à interdire.

Monsieur Jean-Maurice Calame indique qu'à un moment donné, il n'y aura plus de lampe. Monsieur Jean-Maurice Calame précise encore que des offres seront demandées à des concurrents du Groupe E. S'ils arrivent à s'aligner, ce n'est pas complètement certain que le travail sera attribué au Groupe E.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté par 13 voix pour 3 voix contre et 1 abstention.

6. Courrier

Monsieur le Président Gian Carlo Frosio fait lecture d'un courrier de Monsieur René Rubi demandant la raison de la suppression de la sonnerie des cloches à 6h15 le matin. Une réponse du Conseil communal et l'avis du Conseil général sont demandés, car plusieurs paroissiens s'en étonnent également.

Monsieur Didier Germain indique qu'effectivement, les cloches ne sonnent plus à 6h15 sur demande du Conseil communal et confirme que Monsieur René Rubi n'est pas la seule personne à avoir réagi. Le Conseil communal a reçu à plusieurs reprises des courriers d'un voisin du Temple. Le Conseil communal a laissé ces courriers en attente, tout en se renseignant sur la raison de cette sonnerie de 6h15 au Conseil de paroisse. Le Conseil de paroisse a indiqué au Conseil communal qu'il n'y avait aucune connotation religieuse à cette sonnerie, ce qui fait que le Conseil communal a pris la décision d'arrêter cette sonnerie de 6h15. Il est clair que c'est ce genre de décision où jamais personne n'est content. Le Conseil communal se rend compte que la sonnerie des cloches est un sujet plus sensible qu'on ne veut bien le croire. Effectivement, dès que les cloches ne fonctionnent plus, il y a tout de suite des téléphones qui proviennent souvent des voisins. Le Conseil communal s'en remet sans problème à la décision du Conseil général.

Monsieur Jean-Marc Robert demande la raison de cette sonnerie de 6h15.

Monsieur Didier Germain indique qu'elle correspondait au début du travail.

Monsieur René Rubi explique qu'il a écrit car cette sonnerie était une tradition et que plusieurs personnes l'ont interpellé à ce propos.

Monsieur Didier Germain demande si ce ne serait pas l'occasion de reprendre totalement le concept de sonnerie des cloches. Est-ce que le Conseil général désire que le Conseil communal mène une réflexion à ce sujet ?

Monsieur Yvan Botteron estime qu'il s'agit typiquement du genre de décision que le Conseil général devrait laisser à la sagesse du Conseil communal. Il ne pense pas que se soit au Conseil général de définir à quels moments vont sonner les cloches.

Monsieur Yvan Monard partage sur le fond l'avis de Monsieur Yvan Botteron. Monsieur Yvan Monard est par contre surpris que le Conseil communal ait pris cette décision suite à très peu de courriers de très peu de personnes. Il se demande si ce n'est pas disproportionné qu'une ou deux personnes puissent faire modifier quelque chose comme ça de manière très simple, alors que d'autres fois, il est nécessaire de tous se réunir et d'en parler pour prendre une décision.

Monsieur Didier Germain indique que lorsque le Conseil communal a pris cette décision, elle ne paraissait pas si fondamentale pour la vie villageoise. Le Conseil communal pensait traiter une petite chose.

Monsieur Jean-Paul Cruchaud se demande s'il ne serait pas plus simple de proposer à ces gens désireux de modifier des traditions établies d'utiliser leurs droits en faisant une pétition. Si les personnes arrivent à rallier suffisamment de monde à leur avis, ce sera clair.

Monsieur René Rubi indique qu'il a écrit personnellement et pas au nom d'autres personnes. Il a réagi car c'était une tradition vieille de plusieurs dizaines d'années. Monsieur René Rubi aimait bien entendre cette sonnerie, mais comprendrait qu'elle soit supprimée.

Monsieur Laurent Jeanneret estime que si on entend plus les cloches, ce n'est plus vraiment un village vivant.

Monsieur Gaël Maire se demande si ce ne serait pas utile de diffuser une information à ce propos à la population pour qu'elle soit au courant.

Monsieur Didier Germain ne pense pas qu'il faille parler des cloches encore longtemps ce soir, mais estime que la sonnerie de 6h15 fait en quelque sorte doublon et que les cloches sonnent encore beaucoup de fois durant la journée, soit les quarts d'heure, les heures, la fin du travail le samedi soir, etc... Si on devait remettre la sonnerie de 6h15, cela prendrait un tout petit peu de temps, car cette modification ne peut être faite que par l'entreprise spécialisée de Zürich. Monsieur Didier Germain insiste sur le fait que les cloches sonnent encore. Le Conseil communal analysera ce dossier et fera une proposition au Conseil général.

La parole n'étant plus demandée **Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** clos la séance à 20h30 en remerciant chacun de sa présence.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le président, Le secrétaire,

Gian Carlo Frosio

Jean-Maurice Kehrl